



Rapport d'Orientation Budgétaire

PÉRIGNY, CITOYENNE ET SOLIDAIRE

Sommaire

Les grands axes de notre politique municipale

- L'organisation interne de la Mairie
- L'écologie humaine
- La solidarité
- La citoyenneté active
- Les finances

Le contexte national et local

Le budget primitif

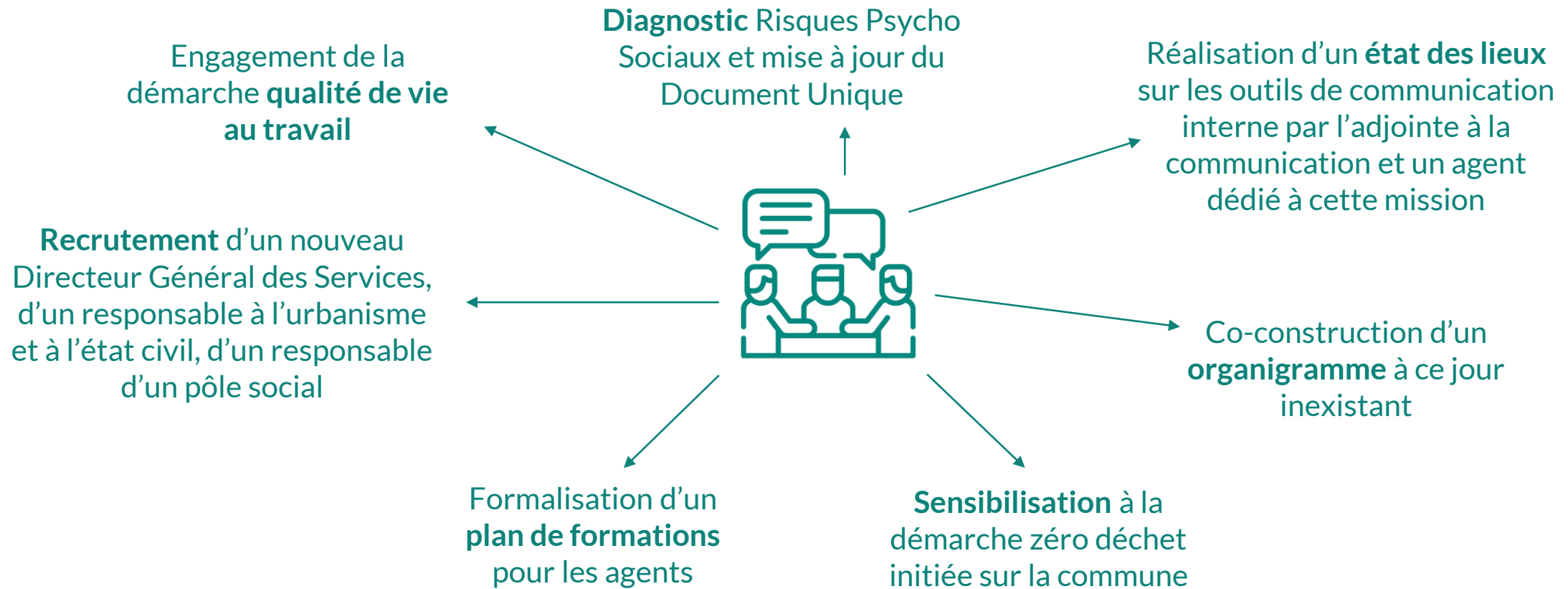
- La section de fonctionnement : recettes et dépenses
- La section d'investissement : recettes et dépenses



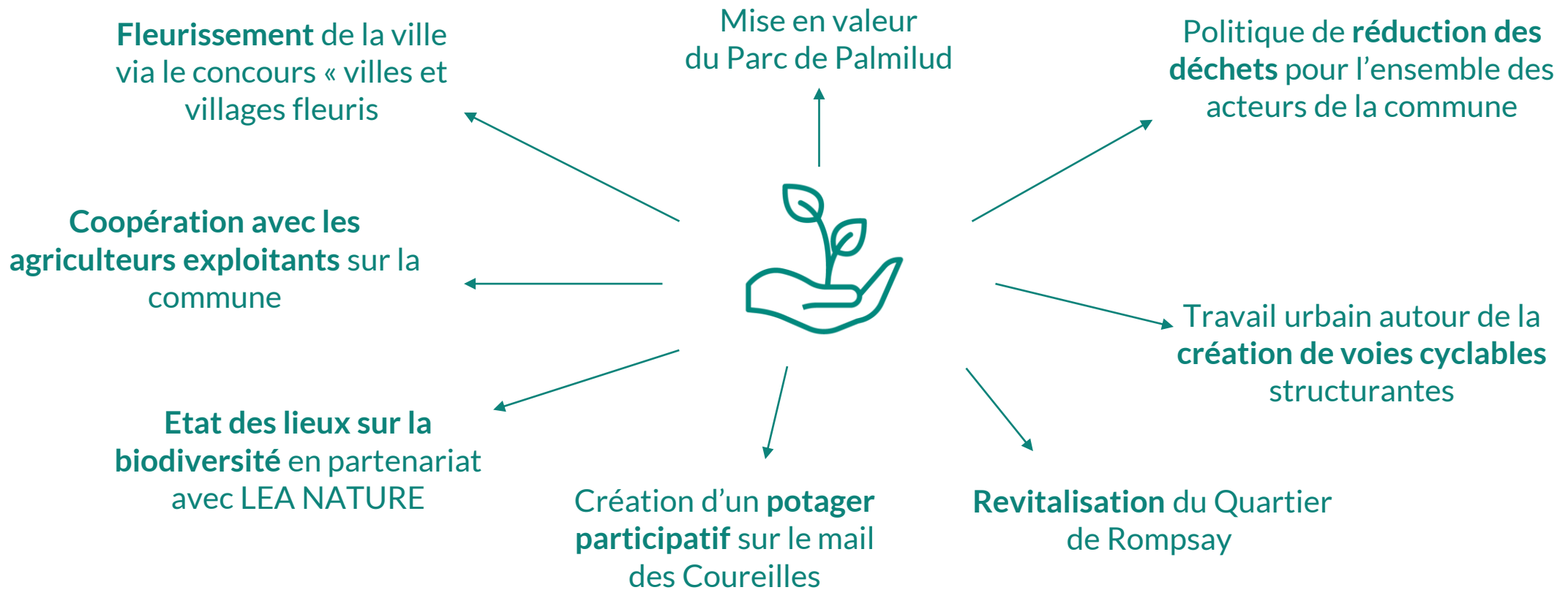
Les grands axes de notre politique municipale



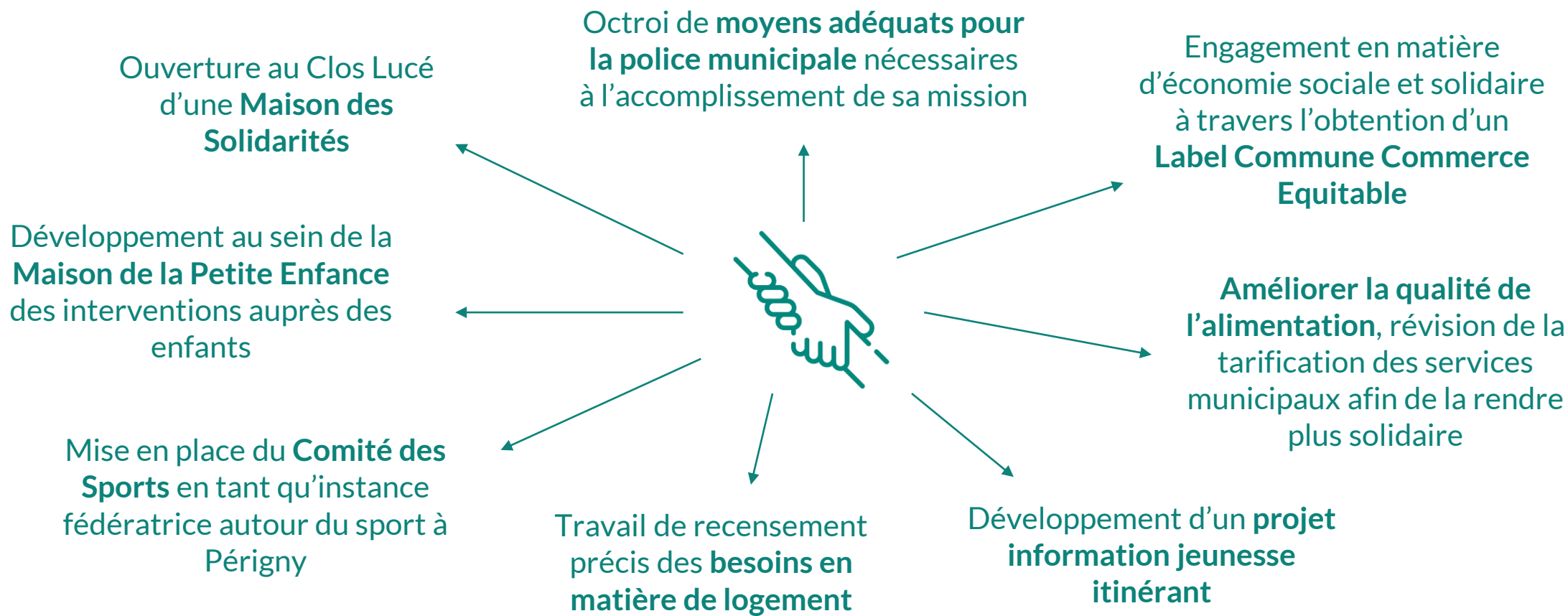
L'organisation interne de la Mairie



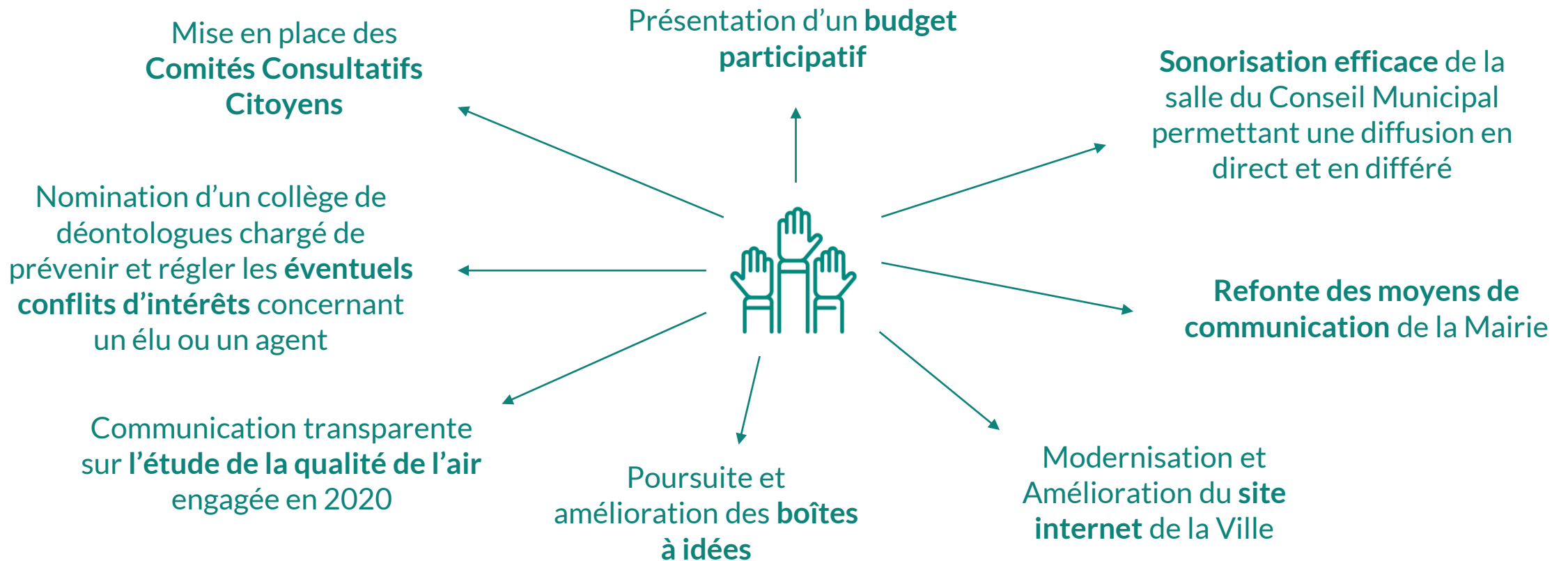
L'écologie humaine



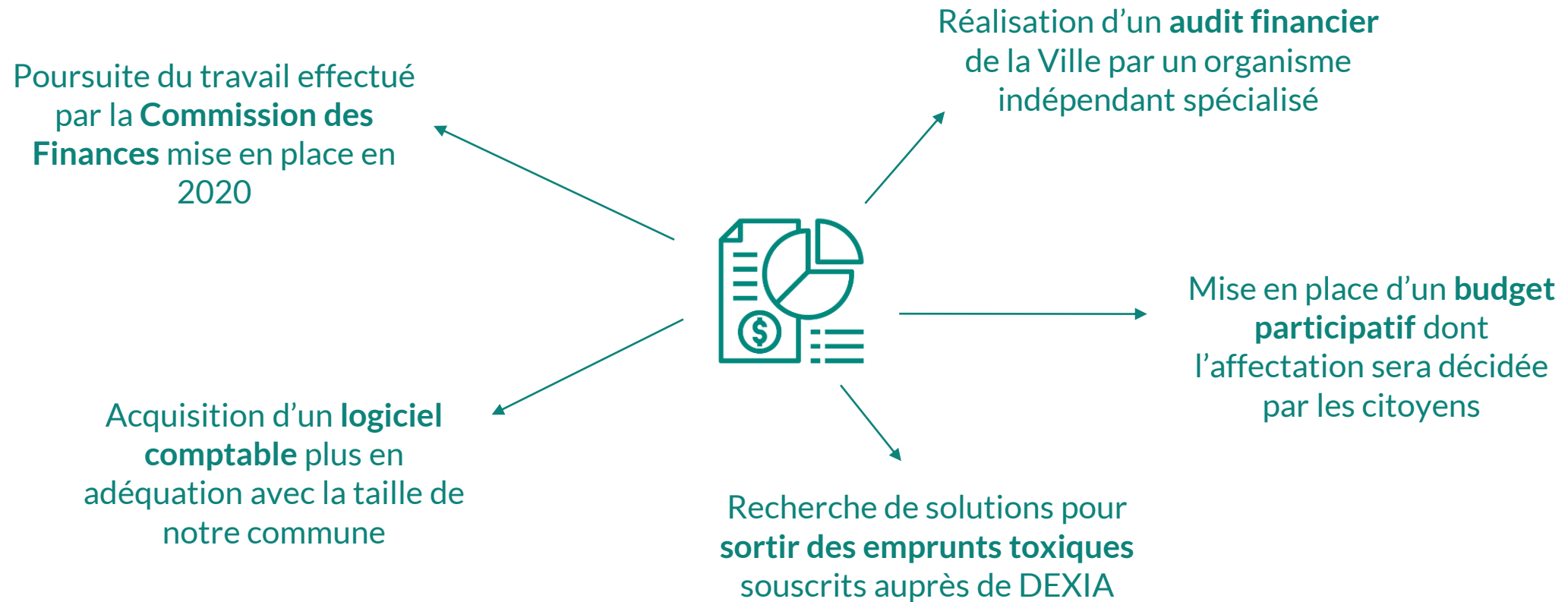
La solidarité



La citoyenneté active



Les finances



Le contexte national et local



Le contexte économique-financier national et local

Une croissance économique fortement dégradée

Des soutiens publics aux acteurs économiques

Un cadre budgétaire atypique

Un contexte communautaire impacté

Une situation communale singulière

Le budget primitif

les principales dépenses et recettes

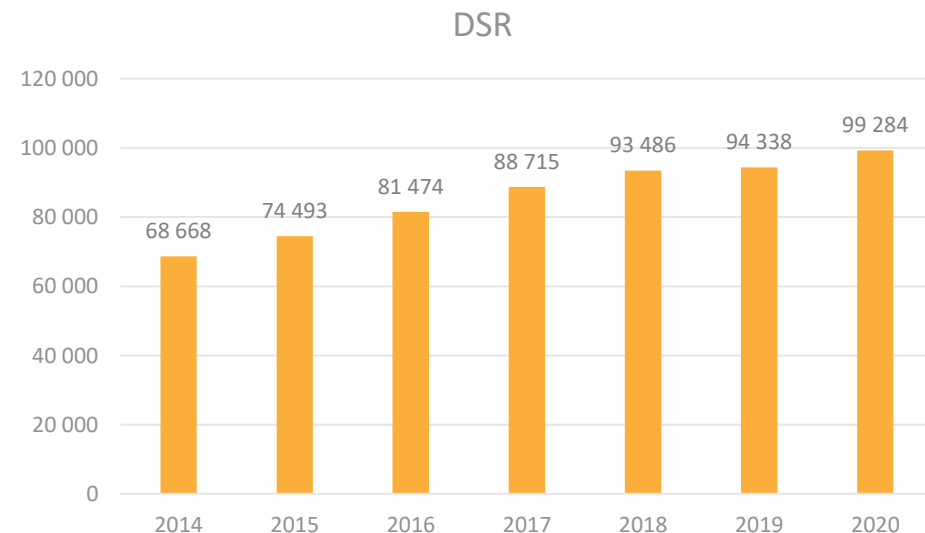
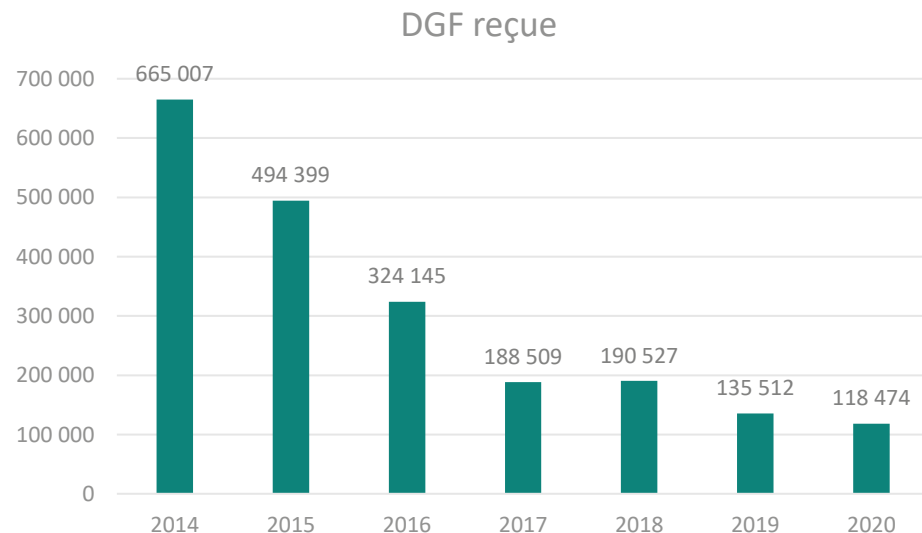
La section de fonctionnement

RECETTES ET DÉPENSES

Recettes : Etat

Pour 2021, dans le cadre de la préparation budgétaire, à population constante :

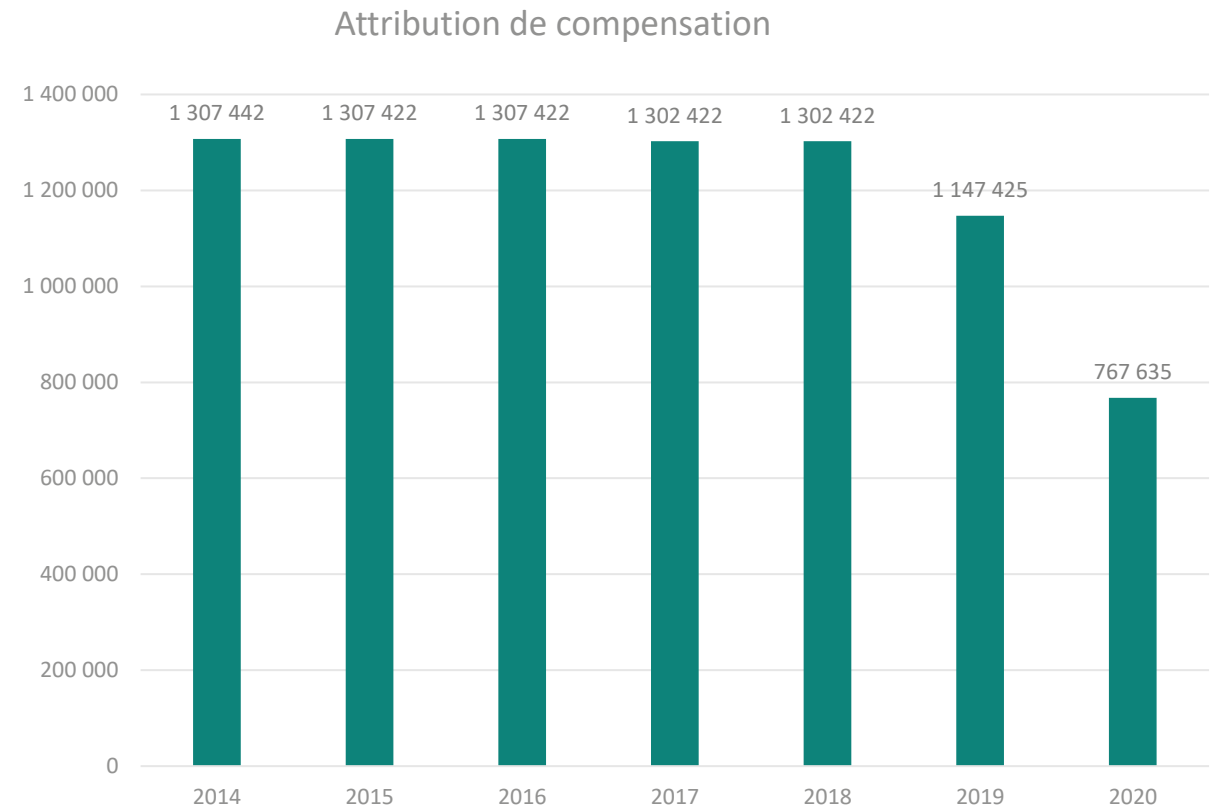
- le montant de la dotation forfaitaire est retenu pour un montant de **120.000 €**
- il sera inscrit la somme de **94.338 €** au titre de la Dotation de Solidarité Rurale



Recettes : Communauté d'Agglomération

Attribution de compensation

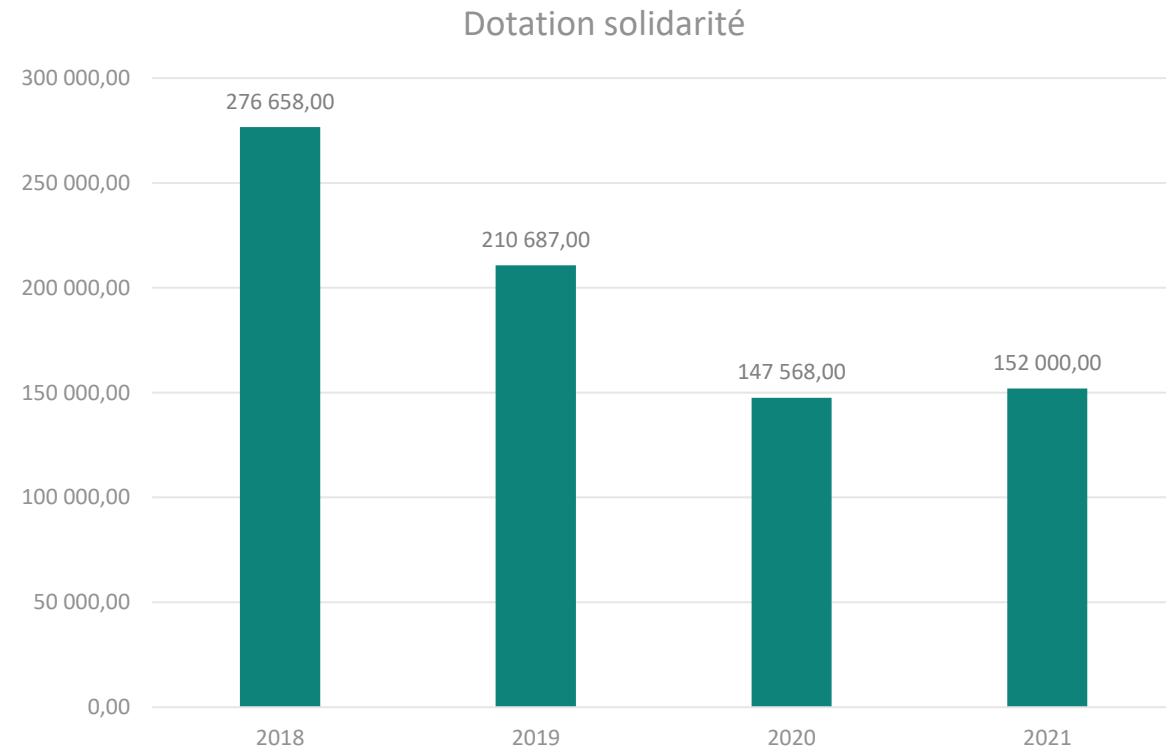
Pour la Ville de Périgny, pour l'année 2021, la somme perçue au titre de l'AC s'élève à **837.430 €**, compte tenu du transfert de la compétence de gestion des eaux pluviales urbaines à la CDA cette somme est imputée de **27.225€**.



Recettes : Communauté d'Agglomération

Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) :

Pour la Ville de Périgny,
en 2021, la somme perçue
au titre de la DSC s'élève
à **152.155 €**



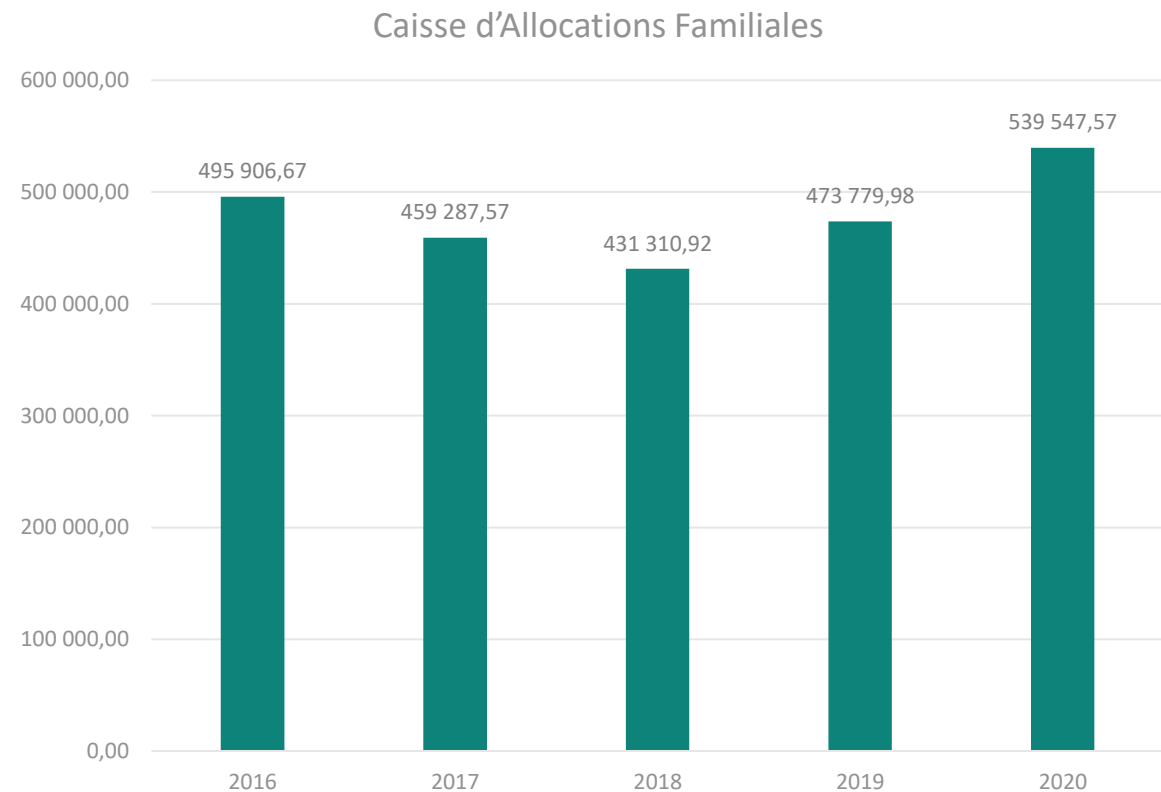
Recettes : Communauté d'Agglomération

Participation aux frais d'entretien de la Zone Industrielle

A ce titre, pour l'année 2021, la Ville de Périgny percevra une dotation de **180.000 €**

Recettes : Caisse d'Allocations Familiales

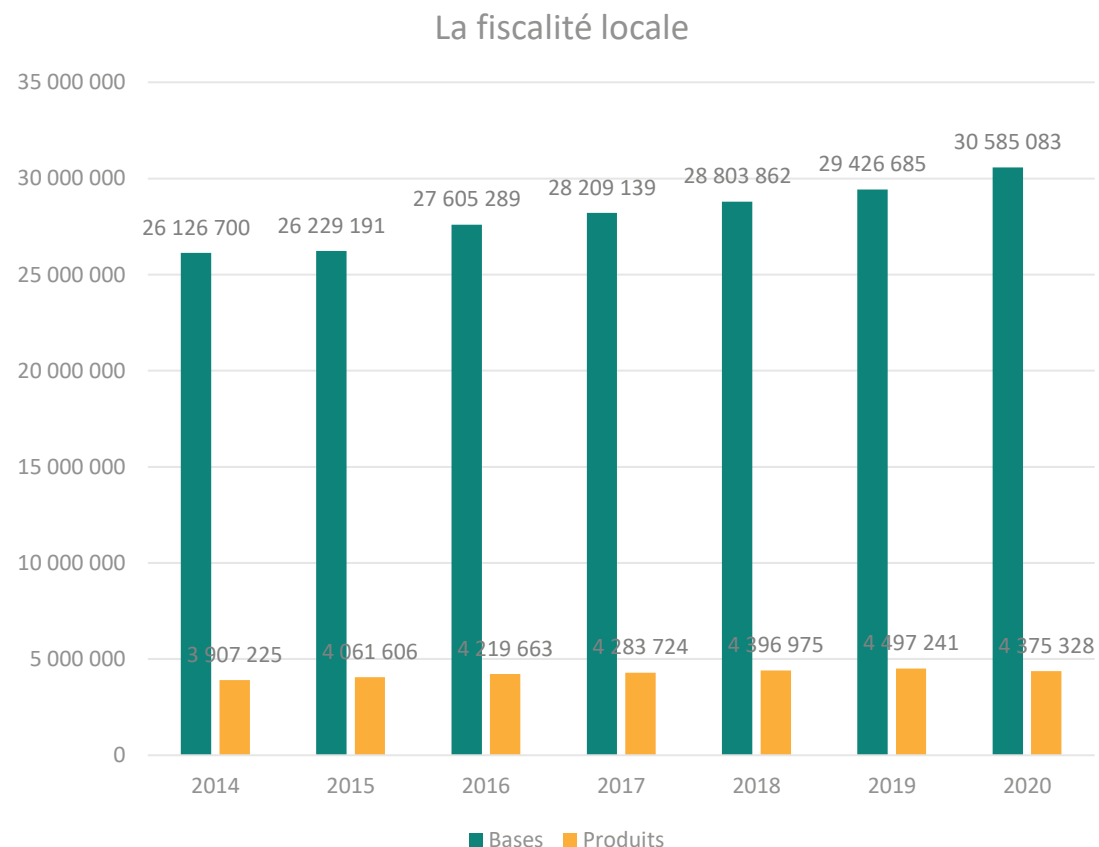
Compte-tenu des perspectives pour 2021, il est estimé un montant de **400.000 €**.



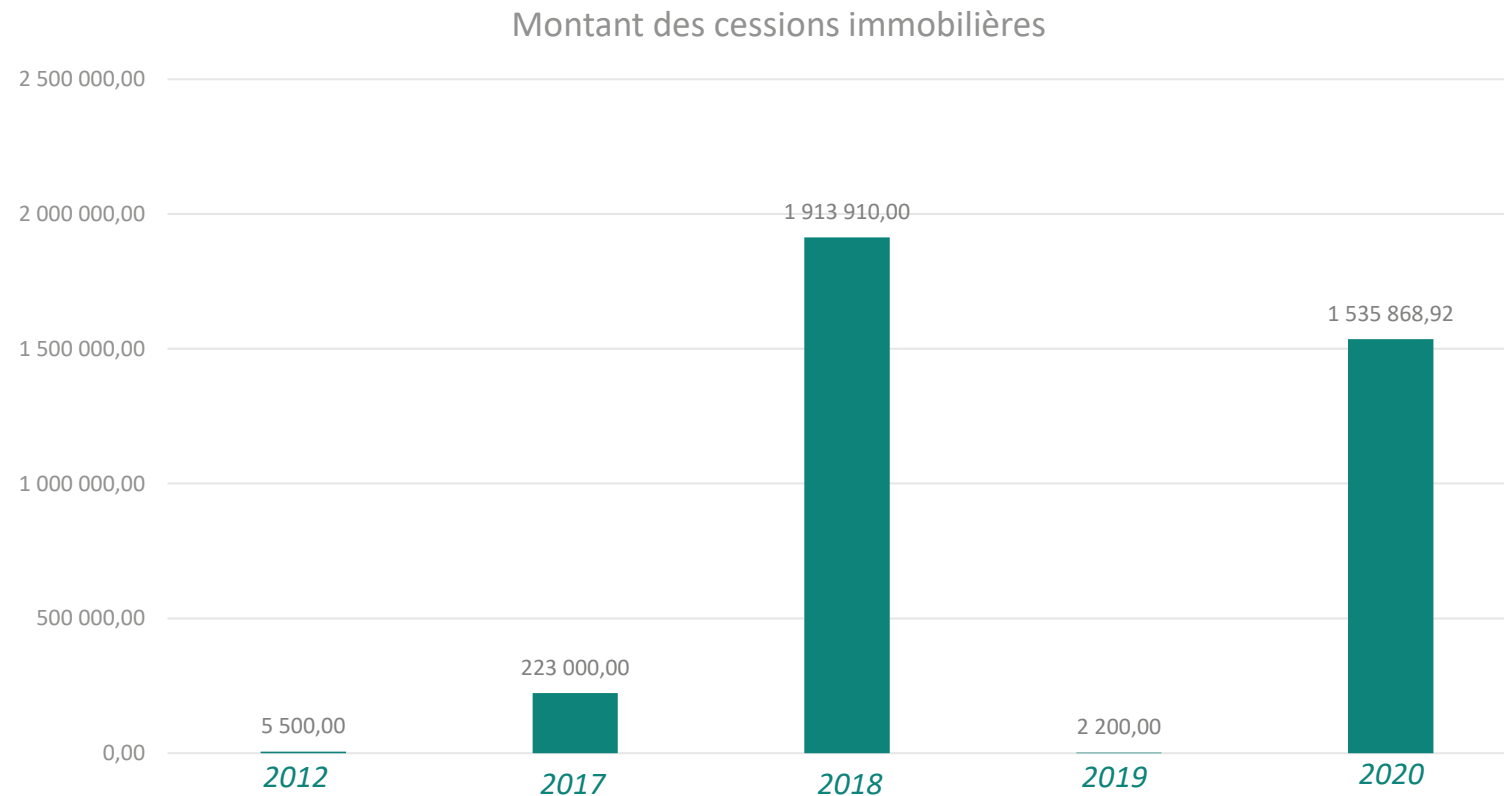
Recettes : la fiscalité locale

Dans le cadre du budget primitif 2021, il n'est pas envisagé d'augmentation du taux des taxes foncières ; le produit fiscal brut devrait s'élever à **4.375.328€**.

Les autres recettes fiscales : pour ces recettes, au titre de l'année 2021, il est décidé de fixer le montant à **400.000 €** pour les droits de mutation et à **110.000 €** pour la TLPE.

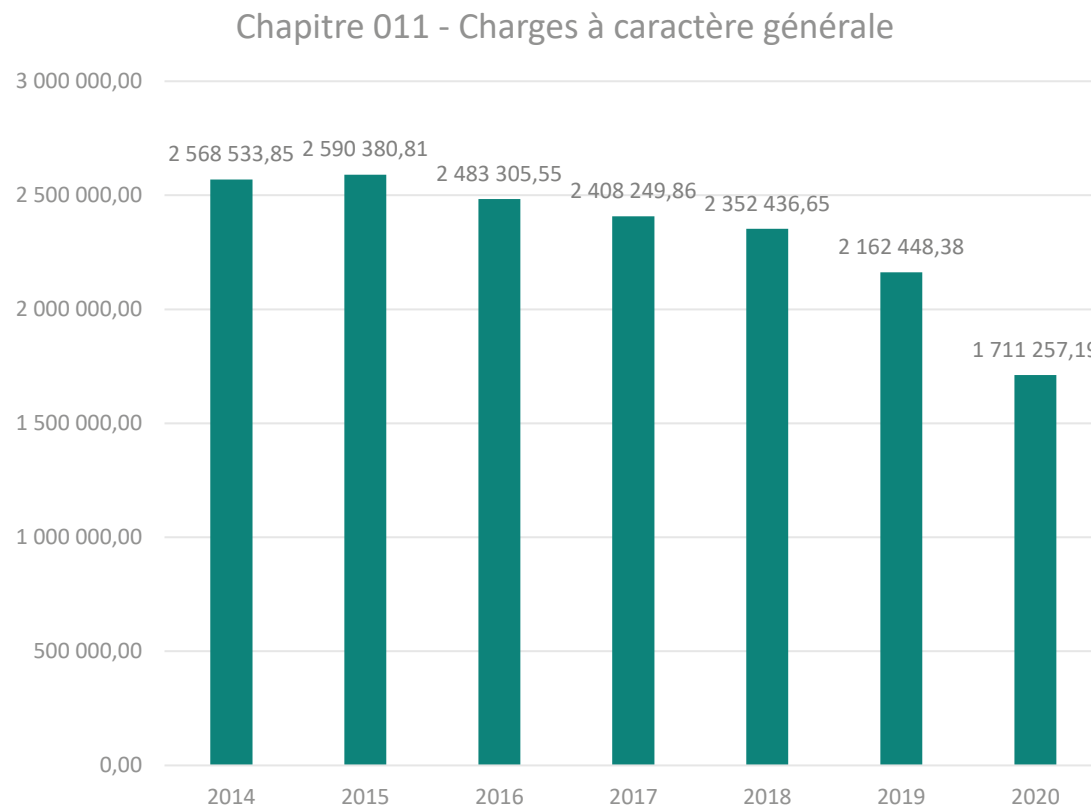


Recettes : les cessions immobilières



Il n'est pas prévu de cession de biens appartenant à la Commune au cours de l'année 2021.

Dépenses : à caractères général



Pour l'année 2021, les dépenses à caractère général seront rationalisées afin de ne pas subir d'augmentation notable.

Dépenses : les charges de personnel

	Effectifs	ETP Equivalent Temps Plein
Fonctionnaires titulaires et stagiaires		
Catégorie A	6	5,5
Catégorie B	7	7
Catégorie C	79	75,58
Contractuel - droit public article 38		
Catégorie C	2	2
Contractuels - droit public		
Catégorie A	0	0
Catégorie B	0	0
Catégorie C	25	15,44
Contractuels - droit Privé		
Apprentis	4	4
Contrats aidés	2	1,14
Total	125	110,66

Les évolutions pour 2021 : L'évolution de la masse salariale relève de dispositions statutaires et réglementaires fixées par le gouvernement (revalorisation du point d'indice, mesures catégorielles) et d'éléments intrinsèques à la Ville (progression de la carrière, évolution des effectifs).

Dépenses : les prélèvements sur la fiscalité

Pénalités dans le cadre de la loi SRU : dans le cadre de la préparation budgétaire 2021, le montant des pénalités à verser par la Ville de Périgny s'élève à **110.204,99€**.

Fonds de péréquation : à ce titre, pour l'année 2021, la Ville de Périgny versera la somme de **46.000 €**.

Dépenses : les subventions aux associations

Dans le cadre de la préparation budgétaire 2021, les subventions aux associations sont maintenues dans les mêmes proportions que l'année précédente, soit la somme de **450.000€**.

Néanmoins, les critères et modalités d'attribution des subventions seront revus en concertation avec les associations sportives et culturelles.

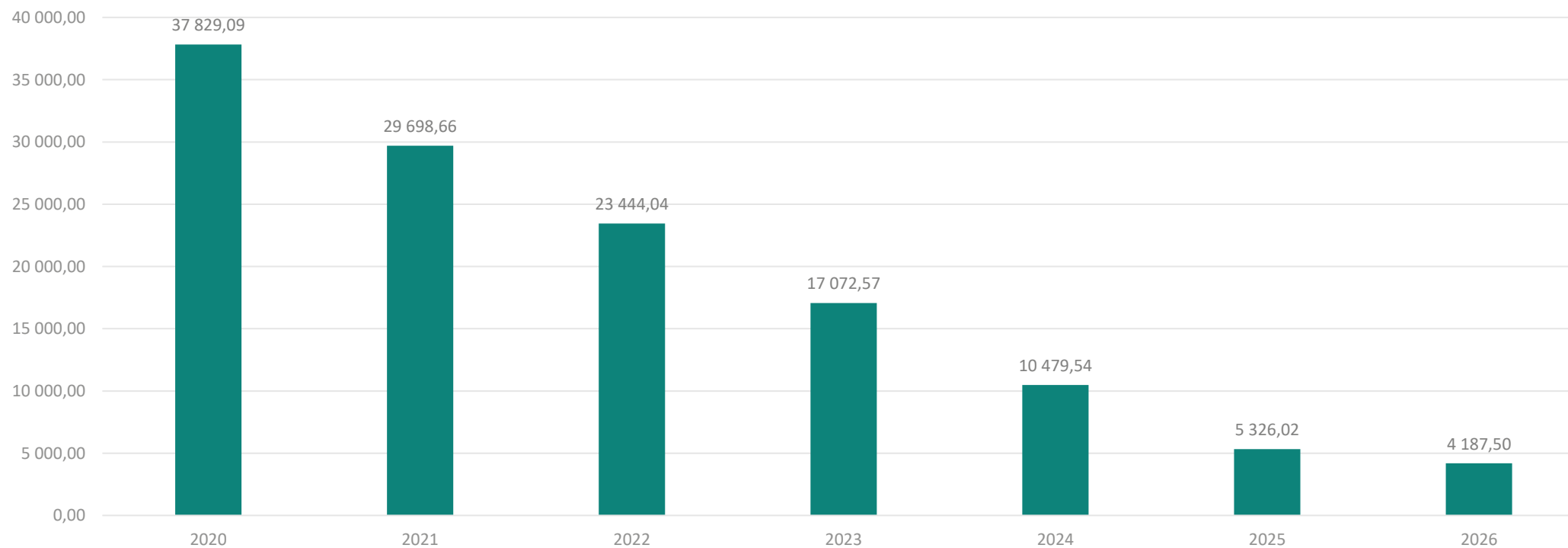
Dépenses : la subvention au CCAS

En 2020, le montant de subvention CCAS voté s'est élevé à **30.000 €**.

En 2021, et dans le cadre de la mise en œuvre d'une véritable politique sociale, la Municipalité décide d'investir dans la réhabilitation d'un local dédié notamment à l'action du CCAS et de porter le montant de la subvention à la somme de **40.000 €**.

Dépenses : les charges financières

Intérêt d'emprunts



La section d'investissement

RECETTES ET DÉPENSES

Recettes : Communauté d'Agglomération

Taxe d'Aménagement liée à l'habitat :

Pour la Ville de Périgny, en 2021, la somme perçue au titre de la Taxe d'Aménagement s'élève à **341.386,91 €**.



Recettes : l'autofinancement

L'excédent de fonctionnement ou la capacité d'autofinancement 2020 s'élève à **1.518.979.53€**.

Compte tenu du remboursement de la dette de **327.039,96€**, la CAF nette se monte à **1.191.939,57€**, qui permettra de financer en partie les investissements communaux 2021.

Recettes : report de l'excédent d'investissement

L'excédent d'investissement d'un montant de **994.634,02€** sera reporté d'office au titre de l'année 2021.

Recettes : l'emprunt

Au regard des investissements prévus, le recours à l'emprunt restera limité, grâce à :

- l'excédent d'investissement d'office reporté à la même section
- l'excédent de fonctionnement dont une partie sera affectée en investissement.

Recettes : les autres recettes d'investissement

Pour 2021, dans le cadre de la préparation budgétaire, il sera inscrit la somme de **200.000 €** au titre du FCTVA (*Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée*)

Dépenses : les dépenses d'équipement brut

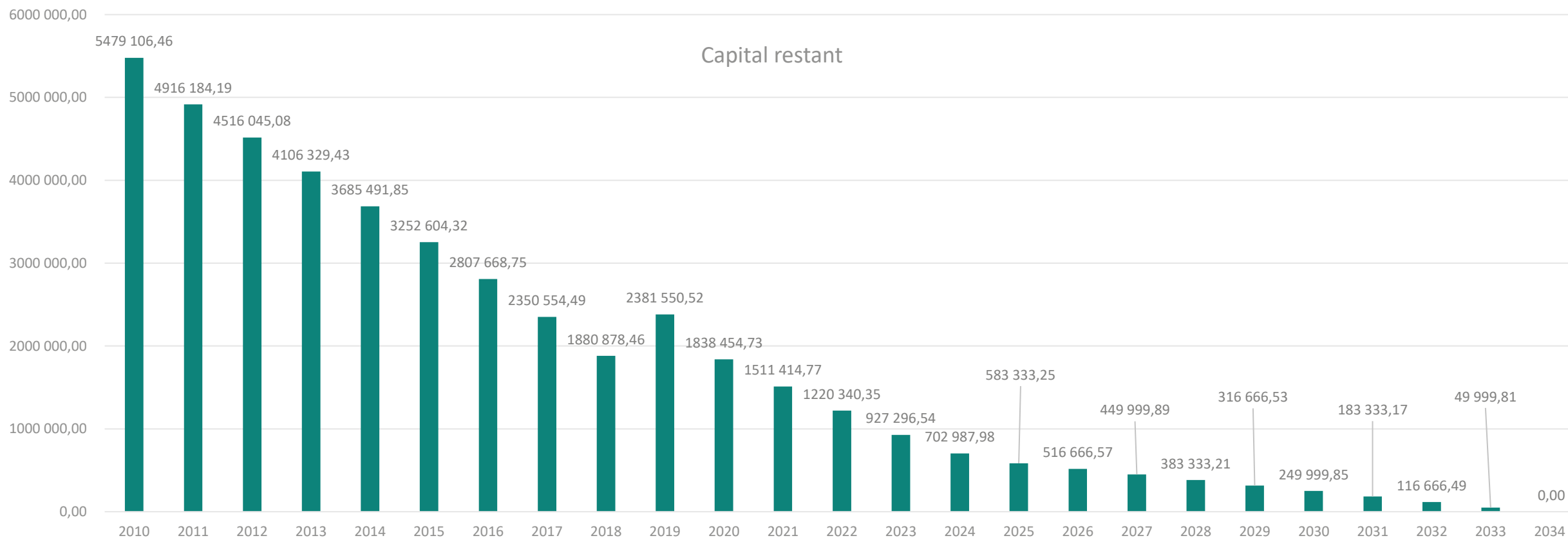
Pour 2021, sont priorisées les dépenses d'entretien des bâtiments, de la voirie.

Les projets engagés en début d'exercice 2020 ont été reconsidérés à la lumière des préoccupations suivantes :

- La réponse aux besoins des habitants du quartier de Rompsay
- La qualité des matériaux envisagés
- Le rendu architectural



Dépenses : le remboursement du capital des emprunts



Dépenses : le PPI

Plan Pluriannuel d'Investissement



Modernisation éclairage
50 000€



Rue des 4 chevaliers
150 000€



Signalisation routière horizontale
60 000€



Rue du stade Péré – la Coie
100 000€



Giratoire Jeanne Barret (participation)
99 500€



Rue de la Garenne (130m)
59 000€



Accessibilité et divers - Voirie
40 000€



Piste Jeanne Barret
50 000€



Passerelle canal de Rompsay
40 000€



Etude urbanisme Périgny + Rompsay
50 000€

Dépenses : le PPI

Plan Pluriannuel d'Investissement



Budget participatif
60 000€



Logiciel comptabilité
50 000€



Jardins familiaux extension
70 000€



Travaux salle exposition médiathèque
60 000€



Travaux école de Rompsay (architecte, local RASED, ligne de self, vestiaire et agrandissement réfectoire)
340 000€



Rénovation toiture terrasse salle omnisport
80 000€



Acquisition foncière
100 000€



Rénovation étude Foyer Rural
100 000€



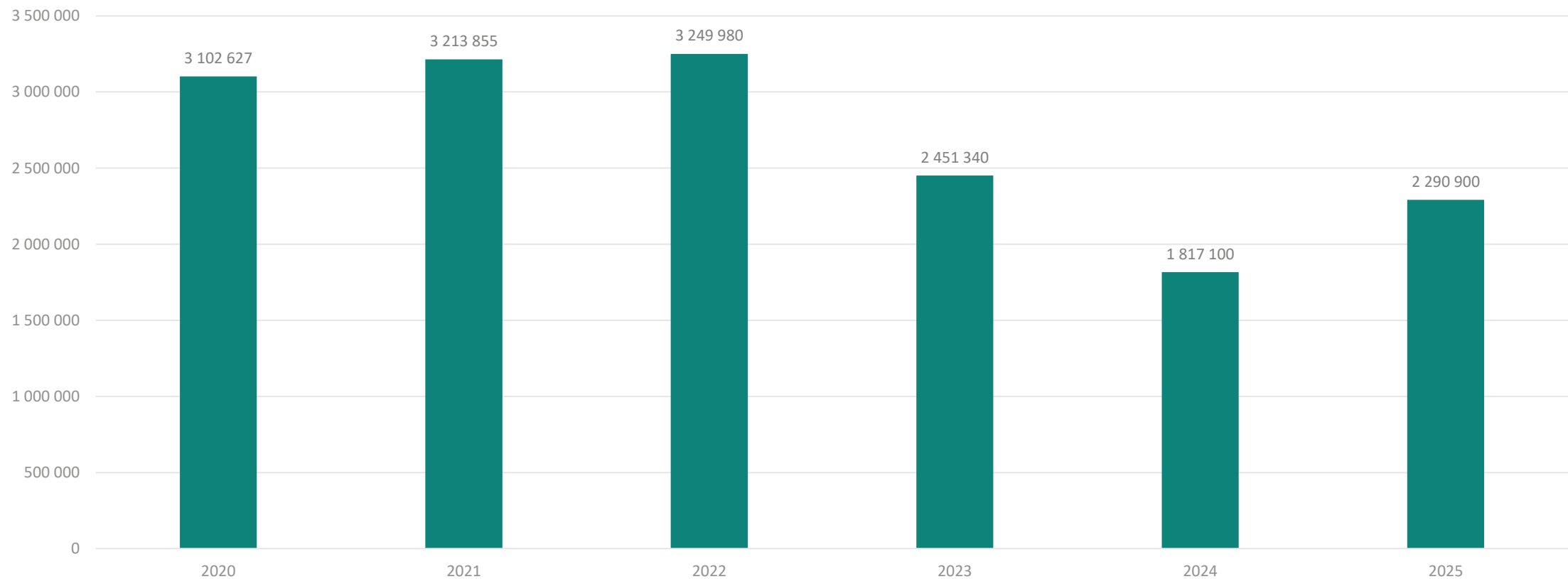
Aménagement aire d'accueil spectacle
200 000€



City park de Rompsay
50 000€

Dépenses : le PPI

Plan Pluriannuel d'Investissement



Merci de votre
attention

Dépenses fonctionnement

